
 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
 ET DE LA CONSTRUCTION

OM/BES.-

 DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
 NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
 TRAVAUX PUBLICS

DECRET N° 82/504 du 1er/6/81
 MTPC/RNTP

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Visas :

DC/RNTP.

DFP.

DC.

DCF.

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des Fonctionnaires;
- Vu l'Arrêté 2.087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires;
- Vu le Décret 60/90 du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques;
- Vu le Décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires;
- Vu le Décret 62-197/MF du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des Fonctionnaires;
- Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A I;
- Vu le Décret 65-170/FP du 25/6/65 réglant l'avancement des Fonctionnaires;
- Vu le Décret 74-470 du 31/12/74 brogeant et remplaçant les dispositions du Décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
- Vu le Décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu le Décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- Vu le rectificatif 81/016 du 26/01/81 au Décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu le Décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement;
- Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire du 10 Novembre 1981;

DECRETE :

Article 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, les Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

.../...

Pour le 4ème échelon à 2 ans

- BAKANTSI Albert, Ministère du PLAN Brazzaville
- KITOKO André, Ministère de la Santé Brazzaville
- BOUMPOUTOU Basile, Ministère des Travaux Publics et de la Construction Brazzaville.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 1er Juin 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction,

Colonel Louis SYZVAIN GOMA.-

Pour Le Ministre des Finances en mission

LE MINISTRE DU PLAN

Commandant Benoît BOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

P. MOUSSA.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGCM/BC 3
- MTPC 2
- DFP 9
- DB 2
- DCF 2
- Mini Santé 2
- Mini Plan 2
- DG/RNTP 20
- Dossiers 9
- Intéressés 3